

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 123 du 8 décembre 2022, 14h00

AMPHI OUEST / IUT-Aix

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 12 janvier 2023

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI (pouvoir), Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER (pouvoir), Sophie DE CACQUERAY (pouvoir), Sébastien FOURNIER (pouvoir), Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

Collège des Usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA (pouvoir), Camille BAGNOL, Mathilde CORNET (pouvoir), Damien JARFAUT, Théo LESCENT, Alexandre SIMEONI.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE (pouvoir), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Mme Marie-Laure GUIDI (pouvoir)

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Nombre de présents ou représentés : 24

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :

Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Marius CHOLLET, Idoya DE PONCINS, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Hervé JUVENAL LAMBERT, Marianne MONLEAU, Christophe PELLEGRINO, Nathalie PARQUIER, Ghislaine POYET, Emma RAMANANTSALAMA, Anne RIBAUD, Maria ROKITA, Anaïs SAINT JONSSON, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Franck TORRE, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITES

II. PRESENTATIONS

- Association étudiante : « Magnitude »
- Parcoursup : Bilan des candidatures 2022

III. PROCÈS-VERBAL

- Séance du 10 novembre 2022

IV. FORMATION/PEDAGOGIE

- Accès aux formations de premier cycle «Parcoursup», année universitaire 2023/2024
 - Capacités d'accueil
- Sélection en master 1 «Trouvermonmaster», année universitaire 2023/2024
 - Attendus
 - Capacités d'accueil
 - Modalités d'accès
 - Critères d'examen
 - Mode de composition des commissions de recrutement
- Répartition du nombre de places par parcours de formation (PASS, L.AS, passerelle...) dans les filières MMOP en deuxième et troisième année, pour 2023/2024 (FSMPM)
- Répartition des capacités d'accueil par parcours de formation en deuxième année de Masso-kinésithérapie, année universitaire 2023/2024 (FSMPM)
- Demande de créations de diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2023/2024
- Répartition de l'enveloppe budgétaire 2023 destinée à la Formation
- Modalités relatives au report des examens en cas de délestage électrique, durant l'année universitaire 2022/2023

V. VIE ETUDIANTE

- FSDIE Projets



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05.



I. ACTUALITÉS

1) CFVU exceptionnelle : mercredi 14 décembre 2022

Le VP Formation indique que les attendus et critères d'examens des vœux 2023 à paramétrer sur la plateforme Parcoursup seront examinés lors d'une CFVU exceptionnelle afin de laisser le temps aux composantes de finaliser les fichiers. La date de cette séance est prévue le 14 décembre en distanciel à 12h15.

2) Cadrage des Blended intensive programmes (BIP)

Le VP Formation souhaitait revenir sur le texte de cadrage voté en CFVU le 10 novembre 2022, car quelques corrections ont été apportées *post* CFVU. Il en fait lecture et demande aux membres de la CFVU si les ajustements proposés doivent être revotés. La réponse est collégiale car s'agissant de mises à jour formelles, une nouvelle délibération n'est pas jugée utile.

3) Modification d'une ligne budgétaire sur la programmation des crédits CVEC 2023

Le VP Formation rappelle que lors de la CFVU du 10 novembre 2022, la programmation des crédits CVEC pour l'année 2023 a reçu un avis favorable des membres. En revanche, une erreur de montant s'était glissée dans la ligne « service respect et égalité ». Il s'agit de 55 000 k€ au lieu de 40 000 k€ qui ne couvraient pas la masse salariale de l'agent recruté.

4) Bilan des diplômes en partenariat pédagogique (DPI) 2018/2021

Le VP Formation explique que lors de la dernière CFVU, une présentation du bilan quinquennal des DPI ouverts à AMU avait été réalisée. Le dossier de Polytech, en attente de passage en conseil de composante, restait à être examiné.

Mme Bozzo présente les cinq DPI développés, un au Maroc et les autres au Brésil. Les accords sont très suivis malgré la période de pandémie pendant laquelle les échanges ont été réduits.

5) Rénovation des espaces pédagogiques

Dans le cadre du plan d'investissement pédagogique, une dotation de 1,9 millions d'euros a été répartie entre les composantes pour rénover des salles pédagogiques de TP ou autres. Cet effort financier entrepris par l'établissement a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des étudiants (exemple : création d'une salle d'auditions en droit).

6) Structure haute de l'offre de formation

Les projets de maquette de formation, au niveau des mentions et des parcours-types, ont fait l'objet d'un retour auprès de la DEVE. A la suite, un GT accréditation aura lieu le 15 décembre 2022 afin d'organiser l'expertise des fiches projet pour le début du mois de février 2023. **Le VP Formation** indique que cinq catégories de dossiers vont apparaître :

- Reconduction de l'offre antérieure
- Modifications légères
- Modifications importantes
- Restructuration
- Création *ex nihilo*

Afin d'organiser l'examen de ces dossiers, **le VP Formation** propose des groupes de lecture constitués comme suit :

- un élu CFVU
- un membre politique de la vice-présidence formation
- un élu étudiant sur la base du volontariat

Les fichiers de ces structures hautes de l'offre de formation 2024 seront déposés dans un dossier partagé qui sera classé par composante. Il en résulte qu'environ 10 dossiers seront attribués par groupe de lecture, en veillant à ce qu'un élu n'expertise pas des dossiers de sa composante.

II. PRÉSENTATIONS

1) Association étudiante « Magnitude »

Cette association composée d'étudiants d'ALLSH a pour objectif de sensibiliser les étudiants à des thématiques sociétales. Le 21 novembre 2022, une première édition intitulée « *Humasnitaine, les enfants de la guerre* » a été consacrée aux répercussions sur les enfants (immigration forcée, enfant-soldat, blessures...).

Cette action en partenariat avec l'UNICEF a d'abord pris la forme d'une exposition de photographies. Les clichés ont été transmis par un photographe présent en Ukraine et des réfugiés basés sur la frontière entre la Turquie et la Syrie.

L'événement s'est déroulé à Aix-en-Provence, sur le site Schuman, puis s'est poursuivi par une table ronde réunissant notamment des intervenants d'Amnesty international et de Médecins sans frontière.

Aux questions de **MM. Magnouloux et Pellegrino** sur la possibilité de diversifier les thématiques et de transformer le projet en galerie mobile, les étudiants (**Marius Chollet, Marianne Monleau, Maria Rokita**) répondent qu'ils vont encourager les promotions entrantes à présenter un dossier engagé chaque année. Ils souhaitent assurément développer, à terme, des expositions itinérantes.

Le VP Formation annonce qu'AMU peut apporter une aide financière. Il profite du thème de l'engagement pour montrer la pluridisciplinarité des cursus de ces étudiants qui se dédient à la diplomatie ou à des actions culturelles. Ce profil d'engagement concorderait parfaitement dans le cadre du projet « IDéal », dont la visée la plus élevée est d'intégrer l'engagement dans le disciplinaire. Cette présentation manifeste bien de compétences acquises.

L'assemblée félicite l'association pour son investissement et son implication face aux enjeux auxquels chacun est confronté.

(Voir annexe 1)

2) Parcoursup : Bilan des candidatures 2022

Des personnels administratifs du pôle études de la DEVE, **Emma Ramanantsalama et Ghislaine Poyet**, proposent un bilan qui suit la chronologie d'une campagne de recrutement, en premier cycle, sur la plateforme Parcoursup.

Elles présentent les étapes depuis le paramétrage de l'outil avec l'offre de formation (159 points d'entrée incluant 55 formations sélectives et de santé, ainsi que les BUT) jusqu'à l'inscription définitive des étudiants admis.

Elles font un focus sur les taux de pressions (nombre de formations demandées par rapport aux places disponibles) qui augmentent en PASS par rapport à 2021, alors que la demande est en baisse en L.AS.

Les formations ayant un taux d'attractivité important sont à l'IUT, ou bien encore dans des cursus comme la double licence « Economie-Droit » (FEG/FDSP) et les portails Descartes et Marie Curie.

En 2022, la liste d'attente comptait 2471 candidats, soit 1,3 % du total des vœux classés. Relativement au dispositif « oui-si », sur 9 549 propositions, seules 12 % ont été acceptées par les étudiants.

Une synthèse est établie sur l'admission des candidats et la procédure d'« appel par bloc » pour l'acceptation des vœux.

L'appel par bloc consiste à appeler en masse un groupe de candidats (supérieur à la capacité d'accueil votée en CA). Cette phase d'accélération des propositions d'admission a permis de transmettre des réponses plus rapides et de ne pas recourir à la phase complémentaire. Celle-ci étant plus tardive dans le calendrier.

Les chiffres à retenir:

- 17 222 places à AMU
- 74 commissions des vœux organisées dans chaque composante
- 189 055 vœux classés
- 60 % des formations utilisant la procédure complémentaire
- 87 % des formations remplies

Le VP Formation remercie les agents pour cette synthèse complète, instructive et intelligible.

Il note que l'université réclame des moyens à l'administration de tutelle, mais ne remplit pas les capacités d'accueil. Il suggère aux composantes qui souhaitent augmenter le taux de remplissage sur certaines formations d'identifier le profil des inscrits qui ne suivent pas les cours.

M. Magnouloux demande si les taux des autres universités ont été communiqués. **Le VP Formation** ne dispose pas de l'information, mais les autres établissements font part d'un recul certain sur le cycle master.

M. Pellegrino avance l'hypothèse du niveau du Bac qui baisse, et **M. Jarfaut** rappelle que depuis deux ans, les cours sont incomplets au lycée.

Le VP Formation abonde en ce sens et constate que le dispositif « oui-si » ne converge pas vers les aspirations attendues, à savoir la réussite pour tous.

(Voir annexe 2)

III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022.

IV. FORMATION/PÉDAGOGIE

1) Accès aux formations de premier cycle «Parcoursup», année universitaire 2023/2024

- **Capacités d'accueil**

Mme Sevrez annonce que les données transmises par les composantes correspondent en majorité à un report des capacités d'accueil d'une année à l'autre. Elle cite les composantes pour lesquelles des modifications sont apportées.

- FEG : déport de 20 places pour la création de 2 DPI sur le portail AES.
- FDS : affichage à la mention et non au portail pour accroître la lisibilité de l'offre.
- FSMPPM : 200 places en PASS pour l'option « IFSI »
- PHARMA : suite à la création du DEUST « Préparateur/Technicien en pharmacie », environ 300 ouvertures sont prévues pour les CFA qui financent ces places, sous réserve de leur validation.

Le VP Formation explique qu'AMU travaille à se positionner en qualité de centre de formation du Sud-Est France, pour les préparateurs en pharmacie.

Il alerte les membres de la CFVU sur ces capacités d'accueil offertes en 2023/2024 qui risquent de diminuer à terme si les possibilités de recrutement des enseignants s'amoinissent.

En effet, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (3,5%) appliquée aux heures complémentaires (+700 000€) n'est pas compensée par l'État.

AMU a pris la décision de maintenir les lignes budgétaires de masse salariale pour 2023/2024.

Les solutions en 2024 pourraient être d'augmenter les recettes en apprentissage, sinon de diminuer le volume horaire par diplôme et de baisser les capacités d'accueil, si nécessaire.

Mme Chaumoitre ajoute, concernant la formation des préparateurs en pharmacie, qu'ils peuvent candidater par la voie « passerelle » à la filière « Pharmacie ».

Elle commente qu'il est essentiel de revaloriser cette filière qui a subi la réforme PASS/L.AS et qui compte un grand nombre de désistements (30 %) au niveau national.

Le VP Formation propose au vote les capacités d'accueil afin de les transmettre au CA du 13 décembre 2022. Les critères et examens des vœux sont reportés à la séance exceptionnelle du 14 décembre, pour délibération de la CFVU.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux capacités d'accueil à paramétrer dans Parcoursup, pour l'année universitaire 2023/2024.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

2) Sélection en master 1 «Trouvermonmaster», année universitaire 2023/2024

- **Attendus**
- **Capacités d'accueil**
- **Modalités d'accès**
- **Critères d'examen**
- **Mode de composition des commissions de recrutement**

Le VP Formation annonce que la plateforme de recrutement n'est toujours pas disponible. A l'instar des capacités d'accueil en cycle 1, les composantes proposent les mêmes données que l'année précédente pour l'entrée en M1.

Il détaille les variations identifiées.

- ALLSH : baisse de 18 places suite à la fermeture du parcours « Anthropologie de la santé » dans la mention Anthropologie et baisse de 2 places « césure » dans la mention « Arts » qui seront réintégrées en 2023/2024.

M. Jarfaut explique que les étudiants n'ont pas postulé à ce parcours pensant que la formation n'était plus administrée suite au décès de l'enseignante référente.

- IMPGT : baisse de 20 places.

Mme St Jonsson explique qu'il est question d'une baisse de 10 places réservées. L'objectif est de pouvoir proposer plus de places en apprentissage. L'affichage de 145 places (125 en formation initiale et 20 en apprentissage) passe à 135 (65 places en apprentissage et 70 places en formation initiale). Dès la première année de Master, 5 parcours-types en apprentissage sont proposés pour faciliter la conclusion de contrats de 2 ans (« Management qualité et gestion des risques sociétaux », « Management des administrations publiques », « Sécurité et management des territoires », « Attractivité et nouveau marketing territorial », « Marketing et communication publics »).

Cette diminution permettra un suivi accru des apprentis et une insertion professionnelle facilitée à l'issue du Master 2.

60 places restent toujours réservées aux redoublants, aux parcours délocalisés, aux étudiants étrangers et stagiaires de la formation continue. Le M1 est toujours accessible hors apprentissage, les cours n'étant pas mutualisés afin de répondre aux contraintes d'emploi du temps des entreprises.

- FDS : augmentation de 15 places pour l'alternance dans la mention « Chimie ».
- FSMPM : augmentation de 30 places suite à la création d'un parcours dans la mention « santé-publique », auparavant à la FEG « Méthodes quantitatives et économétriques pour la recherche en santé ».
- IEP : une nouvelle ventilation de capacités est à noter au niveau des mentions. Les mentions et parcours, gérés à l'IEP en association avec AMU, afficheront des capacités d'accueil globales entre les 7 parcours-types, soit un total de 270 places en M1 + 15 places au titre du triple master international CORIS (AMU/Sherbrooke/Louvain). Cette démarche permet de répondre aux débouchés professionnels pressentis et aux ressources pédagogiques de l'établissement qui diminuent suite aux départs temporaires ou définitifs d'enseignants statutaires, non immédiatement remplacés.

Le VP Formation conclut qu'AMU est en mesure d'accepter plus de demandes, au regard des 13 % de places vacantes.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux modalités de sélection en master 1, pour l'année universitaire 2023/2024.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

3) Répartition du nombre de places par parcours de formation (PASS, L.AS, passerelle...) dans les filières MMOP, en deuxième et troisième année, pour 2023/2024 (FSMPM)

Mme Chaumoitre indique qu'il s'agit de voter le détail du nombre de places par parcours.

Les capacités d'accueil globales ont déjà été approuvées par la CA du 20 septembre 2022 sur la base des projections établies, en vertu de la délibération n°2021/12/15-11 du CA pour le premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2023, conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019.

Elle explique l'impossibilité de déroger aux 50% maximum de candidats dans un parcours. **Le VP Formation** indique avoir alerté le MESR à propos de la difficulté de recrutement sur l'une des voies d'accès. Il s'avère qu'aucun décret rectificatif ne permettra de déporter des places vacantes.

Mme Chaumoitre estime que les établissements vont réussir à optimiser les places en L.AS, à force de communication. Les étudiants de PASS, en échec, semblent avoir compris l'opportunité de se réinscrire en L.AS.

M. Pellegrino indique que lors des salons, les parents étaient rassurés sur les discours tenus et que le principe va mûrir.

Le VP Formation propose au vote la répartition par filière des 786 places, comme suit :

Médecine :	504 places
Maïeutique :	38 places
Odontologie :	72 places
Pharmacie :	172 places

Une demande de modification est faite concernant l'arrondi du pourcentage, pour les parcours à 60 ECTS.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la répartition du nombre de places par parcours de formation (PASS, L.AS, passerelle...) dans les filières MMOP en deuxième et troisième année, proposée par la FSMPM pour 2023/2024.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

4) Répartition des capacités d'accueil par parcours de formation en deuxième année de Masso-kinésithérapie, année universitaire 2023/2024 (FSMPM)

L'arrêté fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'État de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien, au titre de l'année universitaire 2023/2024 est paru le 1^{er} juillet 2022. Il notifie 267 places pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mme Chaumoitre annonce que 170 places ont été attribuées à Marseille, contre 144 l'année dernière. Elle ajoute qu'il n'y a pas de voie « passerelle » dans cette filière.

La répartition en pourcentage, par parcours de formation, des capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-Kinésithérapie est fixée comme suit, pour la rentrée 2023 :

- o **PASS :**
50 % des places
- o **LAS 1 :**
15 % des places
- o **LAS 2 et 3 :**
35 % des places

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la répartition des places par parcours, dans la filière Masso-kinésithérapie, au titre de l'année universitaire 2023/2024.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

5) Demande de créations de diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2023/2024

Mme Bozzo indique que la FEG demande la création de trois DPI, dont les places sont à inscrire dans les capacités d'accueil sur les plateformes de recrutement.

L'objectif dans le cadre de CIVIS est de permettre aux étudiants d'étudier dans deux ou trois universités, comme suit :

- o **Niveau licence :**
 - Double diplôme dans la mention « Economie Gestion », avec l'université Tübingen (Allemagne) mention « BS.C. International Economics ».
 - Triple diplôme dans la mention « Economie Gestion », avec les partenaires : Université Tübingen et Université de La Sapienza (Italie) mention « BS.C. International Economics, BS.C. of Quantitative Social Sciences ».

10 étudiants effectueraient une année dans chaque université. Cette formation est comparable à ce qui est proposé en école de commerce.

○ **Niveau master :**

- Double diplôme dans la mention « Economie », avec l'université de Kent (Royaume Uni) mention « MsC in Economics ».

2 étudiants par établissement effectueraient une année dans chaque université.

Le VP Formation indique que l'expert CFVU, Mme Giacomelli, a donné un avis favorable à la mise en place de ces DPI.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la création des diplômes en partenariat international proposés par la FEG avec les universités de Tübingen, La Sapienza et Kent, à compter de 2023/2024.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

6) Répartition de l'enveloppe budgétaire 2023 destinée à la Formation

Le VP Formation rappelle que l'enveloppe budgétaire est déterminée en CA qui a approuvé les moyens destinés à la formation le 25 novembre 2022. Il revient ensuite à la CFVU d'en approuver la répartition.

Le VP Formation présente un tableau comparatif avec les lignes votées en 2022. Il commente les augmentations.

L'enveloppe des HCC, EQS et PRP au niveau des composantes était de 20 000 k€, le budget est augmenté en 2023 de 700 k€ qui sont prélevés sur le fonds de roulement d'AMU afin de compenser la hausse du point d'indice qui impacte ces heures.

Les crédits de la loi ORE sont en hausse suite à l'augmentation des cohortes étudiantes.

Un accroissement de 36,53 % de la ligne liée aux projets est également à noter. Elle correspond aux subventions importantes obtenues via les projets, notamment celui de CISAM+.

Il propose au vote la répartition de l'enveloppe formation pour 2023.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la répartition du budget formation pour l'année 2023.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

7) Modalités relatives au report des examens en cas de délestage électrique, durant l'année universitaire 2022/2023

Le gouvernement a annoncé que les universités pouvaient être ciblées pour des délestages électriques. En effet, les bâtiments réservés à la formation ne sont pas prioritaires dans le maintien du courant. Les bâtiments hébergeant des serveurs ou des activités de recherche ont été identifiés et seront épargnés. La préfecture doit prévenir, en théorie, 48 heures à l'avance les administrations.

Le VP Formation explique qu'il revient à la CFVU de se prononcer sur les modalités de report d'activités pédagogiques en cas de coupure d'électricité, selon deux cas.

- Cours, TD, TP : il convient de reporter ces activités, car si l'électricité est coupée les étudiants risquent de se retrouver dans un contexte de cohue, entre la pénombre et les alarmes qui se déclenchent.
- Examens terminaux : il convient d'informer les usagers des dispositifs mis en place comme suit :

« - Si l'épreuve est reportée en dehors de la période d'examens dans laquelle elle est prévue initialement, les étudiants seront informés de la date de la nouvelle épreuve au plus tard cinq jours ouvrés avant le début de la nouvelle épreuve.

- Si l'épreuve est déplacée au sein de la même période d'examens, les étudiants seront informés de la date de la nouvelle épreuve au plus tard 3 jours avant la date de la nouvelle épreuve. »

M. Simeoni demande si un délai maximum de report est prévu dans le calendrier, car selon la date des délibérations cela peut porter préjudice aux étudiants qui postulent à d'autres diplômes. **Le VP Formation** explique qu'il est aussi dans l'intérêt des composantes de programmer rapidement ces reports.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les modalités de report d'examens en cas de délestage électrique, durant l'année universitaire 2022/2023.

(annexe 9 du présent procès-verbal)

V. VIE ETUDIANTE

M. Moro cite les catégories de dossiers qui ont obtenu un avis défavorable de la commission *ad hoc*:

- « Un skatepark en campagne » : le film n'était pas suffisamment orienté vers les étudiants d'AMU.
- « GEM Altigliss Challenge » : le projet correspondait à une « sortie ski ».

Il commente ensuite la répartition par thématique et rappelle que les montants ont été conditionnés suivant la sensibilité « Eco-responsable » développée dans les actions.

Le VP Formation propose au vote la subvention totale accordée par la commission *ad hoc*: 47 108,45 €

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission FSDIE, réunie le 30 novembre 2022.



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation remercie les membres pour leur implication cette année encore et souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 16h02.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation